

Guide d'utilisation – Identité visuelle du Congrès

Janvier 2025

A des fins de communication, le Congrès utilise le logo du Conseil de l'Europe ainsi qu'un visuel du Congrès avec des références spécifiques : en anglais, The Congress et en français, Le Congrès.

Cet ensemble (logo et visuel) est l'élément central de l'identité visuelle du Congrès.

Télécharger l'identité visuelle du Congrès en
format photo ou professionnel
[https://www.coe.int/fr/web/congress/home-
logo-and-graphical-charter](https://www.coe.int/fr/web/congress/home-logo-and-graphical-charter)



Utilisation par le public

Cette identité visuelle est la propriété du Congrès. Son utilisation par le public est soumise à autorisation. Cette autorisation est accordée pour toute utilisation de l'identité visuelle conforme aux valeurs et principes du Conseil de l'Europe. Elle ne doit en aucun cas être utilisée à des fins commerciales.

Chaque demande sera examinée individuellement afin de vérifier si les conditions d'utilisation sont remplies. L'autorisation ne confère aucun droit à l'exclusivité.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe par courrier électronique : congress.web@coe.int.

Utilisation par les entités du Congrès

- Membres individuels et délégués jeunes du Congrès
- Délégations nationales au Congrès
- Groupes politiques du Congrès
- Toutes les entités internes du Congrès

peuvent utiliser pleinement l'identité visuelle du Congrès sans autorisation préalable, à condition qu'elle soit reproduite dans son intégralité, sans adaptation graphique ni modification des proportions.

Ils doivent indiquer clairement leur nom ou leur titre directement sous l'identité visuelle afin d'éviter toute confusion entre les positions présentées dans leur document et l'expression politique officielle du Congrès en tant qu'assemblée. Le Secrétaire général du Congrès veille à l'application de cette règle.

Modèles disponibles pour les entités du Congrès

Pour simplifier la tâche des entités du Congrès, des modèles ont été développés et peuvent être téléchargés à partir du site web du Congrès.

Un exemple est fourni dans Congress Connect.

Tagging

Le fait de taguer le Congrès et d'utiliser des hashtags pertinents peut donner une plus grande visibilité aux sujets importants couverts par le Congrès.

- X: [@COECongress](#)
- Facebook: [@COECongress](#)
- LinkedIn: [Congress of Local and Regional Authorities of the Council of Europe](#)

Exemples de hashtags pertinents :

- # NUMÉROThsession (exemple: #48thsession pour mars 2025)
- #COECongress
- #youthdelegates

Guide d'utilisation

Des informations complémentaires sur l'utilisation des logos du Congrès ou du Conseil de l'Europe sont disponibles sur les liens suivants :

- [Manuel d'identité visuelle du Conseil de l'Europe](#)
- [Gestion du copyright du Conseil de l'Europe](#)

Contact

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Unité de communication

Tel: +33 (0)3 88 41 38 90 - congress.web@coe.int



Template